

**RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI AUX ECOPOINTS**

**PAPIER - COLONNE BLEUE**



Journaux  
Magazines,  
prospectus

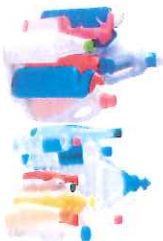


Cartonnettes



Catalogues  
livres, enveloppes  
annuaire, autres papiers

**EMBALLAGES - COLONNE JAUNE**



Bouteilles et  
flacons plastiques



Etiquettes  
alimentaires



Emballages  
métalliques vides

**VERRE - COLONNE VERTE**



Bocaux et pots



Bouteilles

**LES MATERIAUX A EXCLURE IMPERATIVEMENT**

**PAPIER**

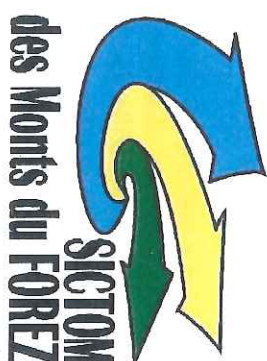
Papiers gras ou souillés  
Films plastiques  
entourant les revues

**EMBALLAGES**

Sacs et films plastiques  
Pots de yaourts et de crème  
Barquettes en polystyrène  
Tous les objets plastiques  
autres que flacons

**VERRE**

Faïence  
Vaisselle  
Porcelaine  
Pot de fleur



**GUIDE DU TRI**

Pour plus d'information, visitez notre site : [sictomdesmontsduforez.fr](http://sictomdesmontsduforez.fr)

**NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES  
(A COMPTER DU 01/04/15)**

Périodes : **ETE** : Du 01/04 au 31/10 - **HIVER** : Du 01/11 au 31/03

- **ETE** et **HIVER** : toute l'année  
Jours Fériés : Les déchetteries sont fermées.

DECHETTERIE	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
ALLEGRE		14h - 17h		9h - 12h
CRAPONNE/ARZON	14h - 18h 14h - 17h	9h - 12h	14h - 18h 14h - 17h	14h - 17h
LA CHAISE DIEU			9h - 12h	14h-16h le dernier samedi du mois et tous les 15 jours en juillet et août (en 2015, les 11/7, 25/7, 08/08 et 29/08/15)
ST PAL DE CHALENCON			14h - 17h	14h-16h le 1er samedi du mois et tous les 15 jours en juillet et août (en 2015, les 04/07, 18/07, 01/08 et 22/08/15)
ST PAULIEN	9h - 12h	14h - 17h Nouveauté 2015		9h - 12h

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le

SICTOM des Monts du Forez

Hôtel de ville

43500 CRAPONNE SUR ARZON

Tél : 04 71 01 22 38

Fax : 04 71 01 22 39

E-mail : [sictomdesmontsduforez@orange.fr](mailto:sictomdesmontsduforez@orange.fr)

Site : [sictomdesmontsduforez.fr](http://sictomdesmontsduforez.fr)



## LES OBJETS ACCEPTES EN DECHETTERIE

**FERRAILLE :** pièces métalliques diverses, métaux non ferreux.  
**BATERIES.**

**DEEE :** tout ce qui a une pile ou avec une prise, électroménager, téléviseur, ordinateur, mobile, chauffe eau, tondeuse électrique, ...

**DECHETS VERTS :** tonte, taille, feuilles,...

**BOIS :** planches, meubles, poutres, palettes, ...

**CARTONS :** uniquement les cartons propres et secs. Les plier obligatoirement.

**NON RECYCLABLES :** matelas, canapés, plastique, textile, placoplâtre, laine de verre, ...

**PILES.**

**AMPOULES BASSE CONSOMMATION ET NEONS.**

**DECHETS MENAGERS SPECIAUX :** engrais, insecticides, peintures, vernis, acides, bombes aérosols, solvants, produits non identifiés, hydrocarbures, ...

**HUILE ALIMENTAIRE.**

**HUILE MOTEUR :** huile de vidange.

**VETEMENTS, CHAUSSURES liées par paire, LINGE DE MAISON, PETITE MAROQUINERIE** (ceintures, sacs à main),

**JOUETS, PELUCHES** dans sac fermé de 50 litres.



*Un écopoint est également à votre disposition dans chaque déchetterie pour vos emballages ménagers (papiers, métalliques, plastiques ou verre).*

## LES OBJETS INTERDITS EN DECHETTERIE

**DECHETS PROFESSIONNELS TOXIQUES.**

**PNEUS :** Votre fournisseur est dans l'obligation de vous les reprendre gratuitement.

**DECHETS RADIOACTIFS OU EXPLOSIFS.**

**MEDICAMENTS ET DECHETS INFECTIEUX :** aiguilles, pansements, ... (Renseignez vous à la pharmacie ou auprès des professionnels de santé).

**AMIANTE :** Voir les professionnels (payant).

**BOUTEILLES DE GAZ ET EXTINGUEURS :** Voir revendeurs.

**GRAVATS :** Briques, tuiles, porcelaine, grès, faïence, vaisselle, pots de fleurs en terre, WC, lavabos, terre, ... (sauf dispositions particulières dans certaines déchetteries sinon contacter votre mairie pour entreposer ces déchets).

**ARMES ET MUNITIONS :** Voir la gendarmerie.

**DECHETS MENAGERS :** Dans ma poubelle habituelle.

**TOUT OBJET JUGE INDESIRABLE.**



## LES CONDITIONS D'ACCES

➤ A l'entrée de la déchetterie, le gardien vous demandera de présenter l'original de la dernière redevance de collecte et de traitement des ordures ménagères du SICTOM des Monts du Forez.

**Sans la redevance, l'accès à la déchetterie vous sera SYSTEMATIQUEMENT REFUSE OU PAYANT**

➤ En dehors des heures d'ouvertures, toute intrusion dans l'enceinte de la déchetterie ou tout dépôt abusif est strictement interdit. De tels actes seront systématiquement poursuivis et passibles de fortes amendes (utilisation de la vidéosurveillance).

➤ L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes PTAC (Tracteurs, camions).

## LES TARIFS

➤ L'entrée en déchetterie est gratuite pour les particuliers et les professionnels résidant sur l'une des communes du Syndicat et s'acquittant de la redevance OM dans la limite d'un dépôt par semaine correspondant au volume d'un véhicule utilitaire léger ou d'une remorque de moins de 500 Kg.

➤ Dans le cas contraire, une redevance supplémentaire vous sera réclamée suivant la nature des dépôts.

Encombrants :	20,00 € TTC le m <sup>3</sup>
Déchets verts :	15,00 € TTC le m <sup>3</sup>
Bois :	15,00 € TTC le m <sup>3</sup>

➤ Le droit d'entrée des personnes des communes non adhérentes au SICTOM est de 6,50 € TTC par accès auquel s'ajoutent les conditions tarifaires ci-dessus.

## DANS MA POUBELLE HABITUELLE

**JE METS** dans un sac ce qui vient de la récupération des aliments, ce qui provient du nettoyage normal des habitations et des bureaux, les balayures et résidus, les débris de verre ou de vaisselle en petite quantité.

**JE NE METS PAS** tout ce qui va en déchetterie et aux écopoints ou récolté par des organismes agréés.

